

Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Orano-Tricastin-Des-dechets-radioactifs-mal-geres-une-suret-e-qui-laisse-a-desirer>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Orano Tricastin : Des déchets radioactifs mal gérés, une sûreté qui laisse à désirer**

16 mars 2018

## France : Orano Tricastin : Des déchets radioactifs mal gérés, une sûreté qui laisse à désirer

**L'Autorité de sûreté nucléaire a découvert que plusieurs règles fondamentales en matière de gestion des déchets radioactifs n'étaient pas respectées dans 2 usines du site nucléaire de Pierrelatte. Et ce n'est pas la première fois qu'Orano Cycle (ex Areva), se fait prendre la main dans le sac. Lors d'une inspection surprise le 6 mars 2018, les inspecteurs ont découvert plusieurs choses : des déchets nucléaires non identifiés comme tels et entreposés dans un endroit pas du tout prévu pour, des zones de stockage de déchets radioactifs sans aucune délimitation ni protection ni moyen de contrôle, des étiquetages non conformes et une traçabilité des déchets contaminés laissant à désirer... L'exploitant manque visiblement d'une véritable culture de sûreté. Outre le non respect des règles de base en matière de gestion des déchets dangereux, Orano Cycle fait prendre des risques à tout son personnel, mais aussi à la population et à l'environnement.**

### Ce que dit l'ASN :

Le 16/03/18

#### **Non-respect des règles applicables à la gestion des déchets**

**L'installation « TU5 »**, exploitée par Orano Cycle sur le site de Pierrelatte, constitue l'installation nucléaire de base (INB) n° 155 qui transforme le nitrate d'uranyle issu des opérations de retraitement du combustible usé, réceptionné sous forme liquide, en oxyde d'uranium (U3O8) sous forme de poudre chimiquement stable.

**L'installation « W »**, exploitée par Orano Cycle sur le site de Pierrelatte, est une installation classée pour la protection de l'environnement située dans le périmètre de l'INB n° 155. Cette installation

transforme de l'hexafluorure d'uranium (UF<sub>6</sub>) en oxyde d'uranium (U<sub>3</sub>O<sub>8</sub>) sous forme de poudre chimiquement stable.

Le 6 mars 2018, l'ASN a réalisé une **inspection inopinée sur le thème de la gestion des déchets sur les deux installations**, en phase d'arrêt.

### **Cette inspection a mis en évidence de nombreux écarts à la réglementation et à l'étude sur la gestion des déchets de l'installation :**

- la présence de sacs de déchets nucléaires classés à risque CMR (effets cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction) non identifiés, dans un entreposage non prévu par l'étude de gestion des déchets de l'installation,
- une zone classée temporairement comme produisant des déchets nucléaires mais ne respectant pas les dispositions réglementaires en vigueur : absence de délimitation et d'affichage de la zone, absence d'appareil de mesure de contrôle radiologique des personnes et du matériel en sortie de zone,
- des écarts aux dispositions de traçabilité et d'étiquetage de déchets et de matériels considérés comme tels.

**En 2017, Orano Cycle avait déjà déclaré un événement significatif relatif à l'existence de plusieurs zones d'entreposage des déchets non-conformes** à l'étude de gestion des déchets, mise en évidence au cours d'une précédente inspection inopinée de l'ASN.

Après analyse des écarts relevés le 6 mars 2018, l'exploitant a déclaré le 12 mars 2018 un nouvel événement significatif pour la sûreté et a mis en œuvre des premières actions de mise en conformité.

**En raison du caractère récurrent des écarts et des lacunes constatés, témoignant d'un manque de culture de sûreté, l'événement a été classé au niveau 1** de de l'échelle INES (échelle internationale des événements nucléaires) qui en compte 8.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controler/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-respect-des-regles-applicables-a-la-gestion-des-dechets>

---

## **Ce que dit Orano :**

Le 12/03/18

### **Non-respect d'un référentiel d'entreposage de déchets**

Lors d'une inspection de l'Autorité de sûreté nucléaire relative à la gestion des déchets des ateliers de défluoruration et de dénitruration du site Orano Tricastin, des écarts vis à vis du référentiel d'exploitation ont été relevés suite à des travaux de maintenance.

Des déchets en attente de reconditionnement issus du remplacement de l'isolation thermique d'un four ont été entreposés dans une zone non décrite dans l'étude déchets de l'installation. Des pièces mécaniques ont également été entreposées, après contrôle, dans une zone à déchets temporaire sans mise à jour de la signalétique et du balisage du local. Dès détection de ces écarts, l'exploitant a remis en conformité ces deux zones d'entreposage.

Bien que ces écarts n'aient aucune conséquence sur la sécurité, la sûreté et l'environnement, l'exploitant a proposé à l'ASN, de classer ce non-respect d'un référentiel déchet de l'installation, au

niveau 1 de l'échelle INES qui en compte 7.

<https://www.orano.group/FR/home-206/nonrespect-dun-rfrentiel-dentreposage-de-dchets.html>